

	Rapporté, \$1,033 00
F. Perreault .....	160 00
Jos. Cordier .....	160 00
Ed. Perreault.....	120 00
Mgr Ignace Bourget .....	160 00
P. O. Renaud, junior .....	160 00
J. Falvey .....	160 00
A. Proulx (succession) .....	20 50
Total des pensions.....	\$1,973 50
Dépense du Secrétaire.....	5 60
Impressions .....	20 50
Total de la dépense.....	\$1,999 60
Recette .....	4,882 64
Dépense .....	1,999 60
Balance en caisse.....	\$2,883 04
dont \$570.75 en billets promissoires.	

4° On admet comme membres sur leurs demandes régulières : Messieurs Narcisse-Zéphirin Lorrain, V.-G., Charles LaRocque, Louis-Isaac Martel, Joseph-Tancrède Archambault.

Après la lecture de toutes les demandes de pensions, l'assemblée en a accordé une de \$160 à Mgr Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis, J. Falvey, I. Gravel, B. J. Leclair, Fel. Perreault, E. Perreault et J. E. Duprat.

L'assemblée vota une pension de \$80 à chacun des messieurs suivants : P. O. Renaud, junior, L. Piette, P. Poulin, F.-X. Caisse, F.-X. Bourbonnais, et une de \$40 à M. F.-X. Boileau.

#### AVIS DE MOTION.

A la prochaine assemblée spéciale de la Caisse Ecclésiastique de Saint Jacques, motion sera faite pour donner aux membres absents de la dite Caisse le droit de voter par procuration.

(Signé,) C. A. BOISSONNEAULT, Ptre.  
P. BÉLANGER, Ptre.

L'assemblée s'occupa ensuite de pourvoir aux moyens à prendre pour administrer les fonds de la Caisse d'une manière plus avantageuse et pour créer un fonds de réserve.

Vu l'épuisement des fonds de la Caisse Ecclésiastique de ce diocèse, et considérant qu'il est urgent de faire disparaître les causes qui ont amené sa décadence et qui menacent même son existence, M. Joseph Seguin, curé de Verchères, secondé par M. Florant Bourgeault, curé de Laprairie, propose qu'une assemblée générale et spéciale des membres de la Société Ecclésiastique du Diocèse de Montréal soit tenue le 13 octobre prochain, à 1 heure P. M., au salon de l'Evêché de Montréal, pour prendre en considération et adopter les modifications ou amendements suivants aux Règles de la dite Société :

1° Qu'à l'avenir, les affaires de la dite Société soient administrées par un Bureau de Directeurs, qui sera composé de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal, membre de droit du dit Bureau, et de six prêtres, membres de la dite Société, élus par scrutin secret.

2° Que les six prêtres, composant avec Sa Grandeur ce Bureau de Direction, soient élus, pour la première fois, dans l'assemblée générale et spéciale, qui sera tenue le 13 octobre prochain, et que le dit Bureau entre en charge immédiatement après la dite assemblée.